

Les amis et connaissances de la famille DEGRICHES-DUBOIS, qui par oubli n'avaient pas reçu de lettre de décès de Monsieur RICHARD-DESSIN DEGRICHES-DUBOIS, décédé à Roubaix, le 29 mai 1880, dans sa 82^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 30 courant, à 10 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 31 mai, à 9 heures 1/2, à l'église Saint-Elisabeth, à Roubaix. — Les VICILES seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée de la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 133.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 30 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle MARIE-EMMA AUTIER, décédée à Roubaix, le 21 mai 1880, dans sa 76^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-BENJAMIN BOUQUET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1880, à l'âge de 52 ans, et de Madame ELONORIE-LARIVIERE, décédée à Courbeville, le 22 avril 1880, à l'âge de 52 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

son ignoble agresseur, l'abbé Isidor s'est contenté de presser le pas en pleurant et sans prononcer une parole. — Vous croyez peut-être qu'une aussi admirable résignation ait valu à l'abbé Isidor un peu de sympathie de la part de la foule? Détrompez-vous. Les buveurs et les curieux qui étaient rassemblés pour voir le scandale ont hùé la victime et applaudi l'agresseur. Voilà ce qui s'est passé dans un des endroits les plus fréquentés de Toulouse. Triste et significatif symptôme!

— Nous avons raconté comment, il y a un mois environ, une partie de la population de Saint-Denis avait été victime d'une tentative d'empoisonnement déterminée par l'absorption d'une certaine quantité d'arsenic, trouvé dans le pain fourni à ses clients par un boulanger de la localité. Le garçon boulangier Baude avait été arrêté, mais il a persisté à se dire innocent du crime dont on l'accusait.

Les preuves existant maintenant contre lui, on sait en effet que Baude, quelques temps avant l'affaire, avait pris un de ses camarades, employé dans une fabrique où se manipulent des produits chimiques, de lui fournir de quoi se débarrasser des rats, qui, disait-il, pullulaient dans ses logis. Le régime de l'empoisonnement de l'arsenic est recommandé de prendre bien des précautions. C'est du moins ce qu'il est venu, hier seulement, déclarer au juge chargé de l'instruction.

— Hier, un individu s'introduisit dans la maison de M. de la Motte, à Issy. Surpris par le propriétaire en train de fouiller les meubles, il reaversa d'un violent coup de poing la malheureuse femme qui tomba évanouie. Des voisins le voyant prendre la fuite le poursuivirent, et il fut arrêté par des passants près du viaduc d'Anteuil. Cet homme était vêtu d'une blouse bleue, d'un pantalon de treillis, et ses bottes étaient éperonnées; un agent fit la remarque que ces chaussures portaient un numéro étrange; le doute n'était plus permis: on se trouvait en présence d'un voleur qui était en même temps un déserteur.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Guichard, soldat au 3^e régiment de cuirassiers, caserné à l'École-Militaire. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Le *Voltairre* se demande si le fardeau du rôle de chef de parti, que M. Clémenceau veut jouer depuis quelques temps, serait trop lourd pour ses épaules? — En dix ans, estime la *Justice*, nous sommes arrivés à substituer l'arbitraire de M. Constans que l'arbitraire de M. Pinard. C'est quelque chose, ce n'est pas assez.

« Trois hommes, s'écrie le *Débat social* venus de différents côtés, représentent aujourd'hui la poigne sous ses aspects divers; ces trois hommes occupent des situations prépondérantes, et rien n'indique qu'ils soient arrivés au dernier échelon de leur carrière. Ces trois hommes sont: Gambetta, Gallifet, Andrieux. »

« A bas la police! A bas le trio, Gambetta, Gallifet, Andrieux! »

Le *Figaro* dit: « L'interpellation de M. Clémenceau a réuni 31 voix. C'est moins de succès que de parti, que M. Clémenceau a obtenu. Ce petit incident nous confirme dans cette idée, que l'imagination conservatrice a grossi outre mesure l'importance de M. Clémenceau. »

« Le blâme de ce politicien, c'est précisément de ne rien représenter. »

« D'après le *Soleil*, l'interpellation de M. Clémenceau n'a pas eu de but, elle n'a été qu'un hors d'œuvre qui a fait perdre à la Chambre un temps qu'elle eût mieux employé en le consacrant à débayer son or de jour, déjà trop surchargé. »

« M. Constans s'est bien gardé d'élargir le débat, s'est, au contraire, prudemment appliqué à le limiter, et il a triomphé parce qu'il avait pour lui le droit et la raison, et aussi parce que les gros bataillons étaient de son côté. »

« Décidément, ajoute ce journal, ce qui manque à la Chambre comme un gouvernement, c'est une supériorité, c'est un caractère, c'est un homme. »

M. HENRI ROCHEFORT ET M. ANDRIEUX. — M. Henri Rochefort vient d'adresser à M. Andrieux une lettre publiée ce matin par le *Mot d'ordre*.

Dans cette lettre, il raconte que « son fils aîné lui arrive à Genève blessé de deux coups de sabre, l'un à la tête, l'autre au ventre, reçus dimanche dernier, au moment où il sortait de chez lui, place de la Bastille où il habite. »

« Il y est prêt à préparer son baccalauréat, il ne portait aucune arme. »

« Après avoir dit que le coup avait été fait « cette tentative d'assassinat » et assuré que cet agent a pour mission spéciale de surveiller son fils à Paris, M. Rochefort ajoute: « Le misérable qui l'a frappé avait donc que celui qui frappait était mon fils, et c'est évidemment pour vous venger du père qui a échappé à vos argousins, que vous avez donné l'ordre de sabrer le fils. »

« Je crois devoir vous avertir que je vous fais responsable de la tentative d'assassinat perpétré sur mon fils avec une préméditation indéniable. Dès ma rentrée à Paris, j'irai vous rendre en soufflets chacune de ses blessures. »

L'ÉLECTION DU RHONE. — La *Justice* publie une dépêche que son collaborateur M. Jules Roche, conseiller municipal de la Seine a reçu des groupes électoraux composant le comité central de la circonscription du Rhône, pour lui offrir la candidature.

M. Jules Roche leur a répondu qu'il les remerciait du témoignage d'estime et de confiance qu'ils lui adressaient, mais qu'il ne pouvait accepter la candidature.

« M. Falc, ancien ministre des Cultes, se prononce contre le projet de loi, en disant que la Curie le considèrerait comme un acte de faiblesse de la part du Gouvernement. »

Chambre des députés: — M. Hammerstein parle au nom de l'extrême droite pour le projet de loi relatif à la nomination du marquis de Ripon comme vice-roi de l'Élat de Rome. Le projet de loi est adopté.

M. Windthorst (centre) parle contre le projet. L'Église ne se laissera pas piéger sous ce projet, et l'acceptation pour l'Église de ce projet est une violation de son devoir. Les documents publiés ne prouvent rien; ils sont incomplets. M. Windthorst demande le dépôt complet des documents.

Le centre ne fera pas de déclaration dans la discussion générale sur son attitude devant les vis-à-vis de la question: le centre prend part à la discussion et aux décisions, il ne veut pas par cela même laisser empier sur les droits de l'Église. Sans le Pape la paix ne peut pas être faite. Une paix complète entre l'Élat et l'Église n'est admissible sans le rétablissement complet du *statu quo ante*. Le centre patientera.

M. Windthorst déclare, dans la suite de son discours, que le projet du gouvernement, sous forme présentée, ne peut pas être accepté par le centre. Le centre pourrait peut-être l'approuver sous la condition de certaines modifications.

ANGLETERRE. — Londres, 28 mai, 8 h. soir. — Chambre des lords. — Lord Oramore appelle l'attention de la Chambre sur la nomination du marquis de Ripon comme vice-roi de l'Élat de Rome, parce que le marquis est catholique. Lord Granville, ministre des affaires étrangères, lord Northbrook, premier lord de l'Amirauté, défendent la nomination. La séance est levée. La prochaine séance aura lieu lundi.

Londres, 28 mai, 8 h. soir. — Chambre des Communes: — Sir Charles Dilke, sous-secrétaire d'Élat au ministère des affaires étrangères, répondant à M. Labouchère, confirme l'assurance donnée le 28 juillet 1878 par le comte de Salisbury, que l'Angleterre n'est liée par aucun engagement autre que les engagements connus. Il n'y aurait actuellement plus aucune utilité à communiquer à la Chambre les conventions arrêtées entre le marquis de Salisbury et le comte P. de Schowaloff (alors ambassadeur de Russie à Londres). D'ailleurs les négociations relatives à cette affaire sont terminées. Toute communication sur ce point n'aurait donc aucune importance pratique. M. Gladstone, répondant à M. Henry Chaplin, déclare qu'il n'a pas à retirer l'épithète de « convention folle », pas plus que les autres épithètes appliquées à la convention anglaise.

Des applaudissements frénétiques éclatent sur les bancs ministériels. M. Gladstone ajoute qu'il ne répète pas ces épithètes, parce que cela ne pourrait avoir pour effet que de déprimer un instrument dont l'on ne peut se débarrasser. Et cette dépréciation n'est pas nécessaire, quoi qu'on pense de l'instrument. Des applaudissements partent des bancs de l'opposition. Londres, 27 mai, 8 h. soir. — Chambre des Communes. (Suite.) M. Gladstone propose de nommer une commission de 23 membres pour faire une enquête sur la question Bradnagh. La composition de cette commission rencontra l'opposition. M. Wolf propose d'ajourner la discussion pour permettre de constituer la commission dont il s'agit.

Il reste encore 450 grévistes environ, appartenant à trois états seulement. Les chasseurs à cheval sont encore à Reims.

ALLEMAGNE. — Berlin, 28 mai. — La Chambre des députés de Prusse discute le projet de loi tendant à modifier les lois politico-ecclésiastiques. Le ministre des cultes, M. de Puttkamer, fait ressortir qu'on ne pourra obtenir le compromis avec l'Église que par un pacte en prenant pour base la législation prussienne.

« Les négociations de Vienne, ajoute le ministre, ont montré qu'il était impossible de trouver un terrain commun pour discuter la question au point de vue des droits de chaque partie, que tout ce qu'on pouvait obtenir était un *modus vivendi* en vertu duquel l'Église se consacrait à ses affaires internes, tandis que l'Élat conservait son autorité. On s'est vainement efforcé à Vienne d'atteindre ce but. »

« La Curie a fait valoir des prétentions irréalisables au point de vue des mesures disciplinaires des ecclésiastiques et des lois de l'établissement religieux. Les prétentions ayant inspiré à l'Élat de la prudence en ce qui concerne la révision des lois de mai, il lui restait plus qu'à demander des pouvoirs dictatoriaux pour consacrer l'application de ces lois. »

« Quant au bref du Pape, du 24 février, on a constaté que la Curie l'interprétait autrement que le Gouvernement. En effet, la Curie, veut, lors de la nomination des fonctionnaires ecclésiastiques, se borner à demander l'opinion du Gouvernement. »

« Le Gouvernement veut, en raison de sa responsabilité patriotique et morale, diminuer les tribunaux de l'Église, dont la Curie veut, sans distinction de religion, et que leur égalité proclamée par le Sultan Mamoud, avait été confirmée par la Constitution. »

« Le Sultan a ajouté qu'il avait été heureux de pouvoir apaiser le différend arménien en rétablissant Mgr Hassoun dans ses pérogatives, et que les sentiments exprimés par Mgr Vanuelli étaient de nature à resserrer les rapports qui existent entre la Porte et le Saint-Siège. »

Constantinople, 28 mai. — Le Sultan a reçu hier le comte de Hatzfeldt, ambassadeur d'Allemagne qui a remercié du don fait à l'Allemagne de la propriété de Thérapie. Un traité impérial autorise une loterie de deux millions de francs au profit des affaires d'Arménie.

M. GOSCHEN. — Constantinople, 29 mai. — M. Goschen, le nouvel ambassadeur d'Angleterre, est arrivé. Sir Austin Layard, son prédécesseur, quittera Constantinople mardi prochain.

LA LIGUE ALBANAISE. — Raguse, 28 mai. — Les chefs de la *Ligue albanaise* ont décidé, le 26 mai, d'ordonner aux commandants réunis à Tounsi d'attaquer les Monténégrins. Mais le parti musulman était contraire à cette résolution.

« Les représentants de la *Ligue albanaise* ont adressé à M. Gladstone le télégramme suivant: « Les Albanais, actuellement représentés par le comité sous-signé, vous adressent leurs félicitations, à l'occasion de votre nomination comme premier ministre de l'Angleterre. »

« Ils font, en même temps, appel à la haute protection de la nation anglaise, pour la défense de l'intégrité de leur territoire et pour la conservation de leurs droits. Les Albanais y consacreront tous leurs efforts et leur vie. »

DERNIERE HEUR. — L'ENQUÊTE SUR LE RÉGIME DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE. — Paris, 28 mai. — La commission chargée de faire une enquête sur le régime disciplinaire de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Perin, président.

Elle a décidé d'entendre les témoins. M. Lockroy a demandé que les premiers témoins entendus soient MM. Rochefort et Trinquet.

L'AFFAIRE DU DUC DE PADOUÉ. — Paris, 29 mai. — Le bureau de la Chambre a nommé aujourd'hui une commission chargée d'examiner la demande des poursuites à exercer contre le duc de Padoue.

Quatre commissaires se sont montrés favorables aux poursuites et 7 opposés. Il reste un bureau à connaître.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Présidence de M. GAMBETTA. — Séance du 29 mai 1880. — PENSIONS MILITAIRES. — M. MAGNIN dépose sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à un supplément de pension à accorder aux anciens militaires et aux veuves des anciens militaires.

TARIFS DOUANIERS. — La Chambre reprend la suite de la discussion sur les tarifs de douane relatifs aux fabrications. Sur la demande de M. Tirard, la Chambre adopte le chiffre du gouvernement: 0,92 sur les tapis d'Orient.

Elle adopte aussi les tarifs de la bonneterie, suivant l'amendement de M. Brémont. La Chambre adopte également, à la suite d'un accord établi entre la commission et le gouvernement, un amendement de M. Labadie créant un numéro spécial pour les fez et les bonnets rouges.

M. MÉLINE défend, surtout au nom des intérêts de Roubaix, les droits de la commission sur les tissus de laine mélangée. L'orateur croit qu'un droit de 12 0/0 est nécessaire pour le relèvement de cette branche si intéressante de l'industrie nationale.

Le chiffre de la commission n'est pas adopté. Le chiffre du Gouvernement de 21 francs est adopté.

BULLETIN FINANCIER. — Paris, 28 mai. — La pénurie des transactions a eu pour effet d'alourdir les cours; toutes les valeurs sauf toutefois quelques fonds d'États étrangers, sont en légère réaction; il y a baisse de 5 à 10 centimes sur nos rentes, le 5 0/0 finit à 118,75, le 3 0/0 à 85,27 1/2, l'Amortissable à 86,82 1/2.

La progression du trafic des Chemins de fer continue; du 6 au 12 mai; il y a augmentation de plus d'un million comparativement à 1879; les cours des actions sont restés stationnaires, le Nord est à 4,625, le Lyon à 1,288 7/8, le Midi à 998, l'Orléans à 4,187 50.

La motion de M. Wolff est rejetée par 265 voix contre 160. La commission est nommée. On proposera lundi de porter à 27 le nombre de ses membres. Londres, 28 mai, soir. — Courtes d'Époué. — Prix Oaks, *Jenny Holm*, première, *Robert Marden*, seconde, *War Horn*, troisième.

ACTE DE FANATISME. — Madrid, 28 mai. — Le *Liberal* annonce que les Maures du Riff ont volé et tué un juif qui revenait de Fez. Ils ont ensuite brûlé le cadavre.

UN INCENDIE A CUBA. — La Havane, 28 mai. — Un incendie a ravagé Santiago-de-Cuba. Il y a eu 7 morts. 3,000 personnes sont sans asile.

UN ÉBOULEMENT. — Ortuello (Biscaye), 28 mai. — Dix-sept mineurs et trois paires de bœufs ont été ensevelis sous un éboulement. On n'a retiré que des cadavres.

ESPAGNE. — Madrid, 28 mai. — La *Correspondence* dit que la princesse des Asturies partira pour Vienne mardi prochain. Le maréchal Serrano a refusé la présidence du comité de direction de l'opposition coalisée.

TURQUIE D'EUROPE. — Constantinople, 28 mai, 1 h. 40, soir. — Répondant à Mgr Vanuelli, nonce du Pape à Constantinople, le Sultan a dit que sa seule préoccupation était le bien-être de ses sujets, sans distinction de religion, et que leur égalité proclamée par le Sultan Mamoud, avait été confirmée par la Constitution.

« Le Sultan a ajouté qu'il avait été heureux de pouvoir apaiser le différend arménien en rétablissant Mgr Hassoun dans ses pérogatives, et que les sentiments exprimés par Mgr Vanuelli étaient de nature à resserrer les rapports qui existent entre la Porte et le Saint-Siège. »

Constantinople, 29 mai. — M. Goschen, le nouvel ambassadeur d'Angleterre, est arrivé. Sir Austin Layard, son prédécesseur, quittera Constantinople mardi prochain.

LA LIGUE ALBANAISE. — Raguse, 28 mai. — Les chefs de la *Ligue albanaise* ont décidé, le 26 mai, d'ordonner aux commandants réunis à Tounsi d'attaquer les Monténégrins. Mais le parti musulman était contraire à cette résolution.

« Les représentants de la *Ligue albanaise* ont adressé à M. Gladstone le télégramme suivant: « Les Albanais, actuellement représentés par le comité sous-signé, vous adressent leurs félicitations, à l'occasion de votre nomination comme premier ministre de l'Angleterre. »

« Ils font, en même temps, appel à la haute protection de la nation anglaise, pour la